PRTSGEOO

RÉPUBLIQUE DU BÉNIN Fraternité – Travail - Justice

PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

DÉCRET N° 2017- 567 du 29 novembre 2017 autorisant Madame **Florencia Huberte DOSSOU-YOVO** à renoncer à la nationalité béninoise

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DE L'ÉTAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- Vu la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- vu la loi n° 65-17 du 23 juin 1965 portant code de la nationalité béninoise ;
- vu le décret n° 272/PC/MJL du 11 août 1965 fixant les modalités d'application du code de la nationalité béninoise ;
- vu la décision portant proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016;
- vu le décret n° 2017-506 du 27 octobre 2017 portant composition du Gouvernement ;
- vu le décret n° 2016-292 du 17 mai 2016 fixant la structure-type des ministères ;
- vu le décret n° 2016-423 du 20 juillet 2016 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération;
- vu le décret n° 2016-425 du 20 juillet 2016 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Justice et de la Législation ;
- vu la lettre en date à Hambourg (Allemagne) du 30 avril 2016 de Madame Florencia Huberte DOSSOU-YOVO et l'ensemble des pièces produites;
- sur proposition du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation,
- le Conseil des Ministres entendu en sa séance 15 novembre 2017,

DÉCRÈTE:

Article premier

Madame Florencia Huberte DOSSOU-YOVO, de nationalité béninoise, née le 03 novembre 1970 à Cotonou (Bénin), fille de Thomas DOSSOU-YOVO et de Agathe COFFI, est autorisée à renoncer à la nationalité béninoise.

Article 2

Le présent décret ne porte atteinte ni à la validité des actes posés par Madame Florencia Huberte DOSSOU-YOVO, ni aux droits acquis par les tiers antérieurement à sa publication, sur le fondement de la nationalité béninoise de l'intéressée.

Article 3

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, sera publié au Journal officiel de la République du Bénin.

Fait à Cotonou, le 29 novembre 2017

Par le Président de la République, Chef de l'État, Chef du Gouvernement,

Patrice TALON

Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation,

Le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération,

Joseph DJOGBENOU

Aurélien AGBENONCI

AMPLIATIONS: PR 6 - AN 4 - CC 2 - CS 2 - CES 2 - HAAC 2 - HCJ 2 - MJL 8 - MAEC 2 - Autres Ministères 19 - Intéressée 1 - SGG 4 - JORB 1.